



Informations de base	
<p>2025/0120(NLE)</p> <p>NLE - Procédures non législatives</p> <p>Accord UE/Équateur: coopération entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et les autorités équatoriennes compétentes pour lutter contre les formes graves de criminalité et le terrorisme</p> <p>Subject</p> <p>1.20.09 Protection de la vie privée et des données 7.30.05 Coopération policière 7.30.05.01 Europol, CEPOL 7.30.30 Lutte contre la criminalité</p> <p>Zone géographique</p> <p>Équateur</p>	Procédure terminée



Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	VALET Matthieu (Pfe)	23/02/2026
		Rapporteur(e) fictif/fictive CHINNICI Caterina (EPP) RUOTOLO Sandro (S&D) WEIMERS Charlie (ECR) GARCÍA HERMIDA-VAN DER WALLE Raquel (Renew) BRICMONT Saskia (Greens /EFA) ANTOCI Giuseppe (The Left)	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Migration et affaires intérieures	BRUNNER Magnus	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

22/05/2025	Document préparatoire	COM(2025)0247 	
26/09/2025	Publication de la proposition législative	10965/2025	
20/10/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/02/2026	Vote en commission		
25/02/2026	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A10-0028/2026	
11/03/2026	Décision du Parlement	T10-0072/2026	Résumé
11/03/2026	Résultat du vote au parlement		
31/03/2026	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
15/04/2026	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/0120(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p7 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 088-p2-a2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 88-p2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 016-p2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 088-p2-a1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/10/02948

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE781.452	13/01/2026	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A10-0028/2026	25/02/2026	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T10-0072/2026	11/03/2026	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		10965/2025	26/09/2025	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé

Document préparatoire	COM(2025)0247 	22/05/2025	
Document annexé à la procédure	COM(2025)0248 	22/05/2025	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
BARTUŠEK Nikola	Rapporteur(e)	LIBE	10/12/2025	Xavier Aliaga, Ambassador of Ecuador

Acte final
Décision 2026/0828 JO OJ L 15.04.2026

Accord UE/Équateur: coopération entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et les autorités équatoriennes compétentes pour lutter contre les formes graves de criminalité et le terrorisme

2025/0120(NLE) - 11/03/2026 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 586 voix pour, 21 contre et 11 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil portant sur la conclusion de l'accord entre l'Union européenne, d'une part, et la République d'Équateur, d'autre part, sur la coopération entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération policière (Europol) et les autorités équatoriennes compétentes en matière de lutte contre la grande criminalité et le terrorisme.

Le Parlement a donné son **approbation** à la conclusion de l'accord.

L'accord établit des relations de coopération entre Europol et les autorités compétentes de l'Équateur et autorise le transfert de données personnelles et non personnelles entre elles, en vue de lutter contre la criminalité grave et le terrorisme et de protéger la sécurité de l'Union et de ses citoyens. L'accord établit en outre les principes généraux en matière de protection des données, les catégories de données à caractère personnel, ainsi que les règles régissant le traitement automatisé et le transfert ultérieur de ces données. Il prévoit également des garanties telles que le droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement.